
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-deuxième séance – Samedi 8 décembre 2007, à 16 h 30

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 16 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence: *M^{me} Mary Pallante*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 27 novembre 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 8 décembre 2007, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2008 (PR-570 A/B/C)¹.

Suite du deuxième débat

Département de M. Pierre Maudet, conseiller administratif.

Page 53, cellule 4001000, Direction de l'environnement urbain et de la sécurité, groupe de comptes 30x, Charges de personnel.

Le président. Nous avons reçu un amendement du Parti démocrate-chrétien sur les groupes 30, qui propose une diminution de 152 645 francs, correspondant à la suppression du poste de chargé de mission.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne désire pas revenir sur notre argumentation de tout à l'heure, puisque le vote a finalement été assez net. Par conséquent, dans la mesure où vous avez soutenu le chargé de mission de M^{me} Salerno, nous retirons cet amendement qui concerne le département de l'environnement urbain et de la sécurité. J'espère que ce retrait nous permettra d'accélérer nos débats. (*Applaudissements.*)

Page 58, cellule 4007000, Sécurité et espaces publics, groupe de comptes 427, Immeubles du patrimoine administratif.

Le président. Nous avons reçu un amendement de l'Alternative qui propose une augmentation de recettes de 600 000 francs, correspondant à la redevance attendue pour l'utilisation de la plaine de Plainpalais durant l'Eurofoot 2008.

¹ Rapports, 2892.

Cette augmentation de recettes compense les augmentations de charges liées aux amendements suivants: + 100 000 francs pour des mandats d'études liés à l'Agenda 21, amendement que nous avons voté ce matin; + 30 000 francs en faveur de l'Association 360 et + 100 000 francs pour le rétablissement du Festival arbres et lumières, amendements qui seront présentés tout à l'heure.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Monsieur le président, je m'exprimerai au nom de l'Alternative. Cet amendement est spécial par rapport à tous les autres: il propose une recette nouvelle. En effet, un budget doit refléter au mieux les dépenses, mais également les recettes qui seront apportées durant l'année 2008.

Aujourd'hui, si nous proposons cet amendement, c'est parce que, au mois de juin 2008, aura lieu l'Eurofoot à Genève. La plaine de Plainpalais sera mise à la disposition de la société anonyme New Events Production SA (NEPSA), qui pourra la relouer à des stands de boissons et d'alimentation et se faire ainsi de l'argent, comme toute entreprise commerciale, sur le domaine public. Or, au budget 2008, aucun montant ne figure pour l'utilisation du domaine public.

Si nous comparons avec le cirque Knie, qui s'installe au mois d'août sur la plaine de Plainpalais, le prix qui devrait être payé par ce dernier est de 1,2 million de francs. Nous comprenons bien que la situation est différente pour l'Euro, qu'il y a des accords avec l'Union des associations européennes de football (UEFA), avec le Canton, ainsi qu'avec NEPSA, sur les emprises, le bruit et autres désagréments. Mais nous serions quand même surpris que cette emprise ne nous rapporte rien du tout.

Nous avons donc décidé de couper le montant de 1,2 million de francs en deux et d'inscrire 600 000 francs au titre de la somme que devrait nous rapporter l'utilisation de la plaine de Plainpalais.

M. Olivier Fiumelli (R). Je laisserai le magistrat en charge de ce dossier répondre sur le fond. Pour ma part, je relève qu'il n'est pas dans les compétences du Conseil municipal de signer des contrats, quels qu'ils soient. Un budget doit répondre aux principes comptables qui figurent dans la loi et il doit être l'image fidèle de la sincérité et de la prudence. Or le Conseil municipal n'a pas les compétences pour imposer des recettes ni pour signer des contrats. Pour moi, cet amendement n'est pas recevable.

Il faut dire que, sur le fond, l'argument est faible. Le magistrat en parlera, mais cet amendement a uniquement pour objectif de compenser les charges supplémentaires que vous avez ajoutées. Je doute d'ailleurs que vous y croyiez vous-mêmes...

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, cet amendement est intéressant parce qu'il est un des rares, pour ne pas dire le seul, qui prévoit des recettes supplémentaires que vous créditez dans mon département, et je vous en remercie...

Cela dit, le Conseil administratif ne peut pas accepter cet amendement, et pour deux raisons. La première raison est technique, la seconde politique. La raison technique a été évoquée il y a un instant, c'est le fait qu'il ne s'agit pas d'une recette réelle que vous prévoyez en augmentant de 600 000 francs cette ligne budgétaire, mais d'un manque à gagner que l'on diminuera, parce que ce manque à gagner est constitué d'une prestation de mise à disposition du domaine public. Il s'agit donc d'une recette très théorique et vous montrez par là, si vous votez cet amendement, que vous faites fonctionner – passez-moi l'expression un peu triviale – ce qu'on appelle la planche à billets.

Or il y a plusieurs manières de faire fonctionner la planche à billets et le Conseil municipal, dont j'ai fait partie il y a peu de temps encore, s'est montré assez créatif à cet égard. On peut augmenter les recettes fiscales, par exemple la taxe professionnelle ou les recettes sur les amendes. Voilà maintenant une nouvelle manière d'inventer des recettes supplémentaires, mais qui, là, s'éloigne vraiment beaucoup de la réalité, dans la mesure où ce n'est pas du cash qui rentrera, mais, éventuellement, du cash qui constituera un manque à gagner que l'on portera en diminution.

Pour cette raison technique, si vous ajoutez 600 000 francs dans la ligne 427, qui prévoit déjà grosso modo 25 millions de francs de recettes, qui incluent par exemple les redevances sur le domaine public des Services industriels de Genève, les redevances sur le domaine public de la Société générale d'affichage, on peut admettre que cette recette théorique se fasse, mais elle se fera peut-être au détriment – ou à la faveur – d'autres lignes et le magistrat, ou le Conseil administratif, pourrait décider d'augmenter par exemple la taxation du domaine public sur d'autres aspects. Tout cela pour vous dire que vous ne pouvez pas non plus affecter l'augmentation de ces 600 000 francs spécifiquement à la manifestation de l'Euro 2008.

Je reviens maintenant à l'aspect politique, qui pose problème. Comme je m'y suis engagé avec mon collègue Manuel Tornare, également en charge du dossier Euro 2008, nous sommes en train, nous la Ville, de négocier avec le Canton, qui agit à cet égard comme ville hôte, et avec la Ville de Zurich et la Ville de Berne, qui est donc le réceptacle des demandes de l'UEFA. Nous sommes quasiment au terme de la négociation avec l'Etat pour savoir comment il retournera une partie de l'argent qui ne manquera pas d'arriver et qu'il réussira à capter, que ce soit de l'UEFA ou que ce soit grâce aux manifestations diverses sur le territoire genevois.

Les moyens sont multiples, notamment grâce aux procédés de réclame, à la ponction naturelle sur une partie de l'activité économique et de son regain que nous espérons à la faveur de l'Euro 2008, et pas seulement sur le domaine public. Par rapport au domaine public, vous avez cité l'exemple du cirque Knie. C'est un bon exemple, mais il faut le développer jusqu'au bout. Pour les quelque trois semaines durant lesquelles le cirque Knie empiète sur la plaine de Plainpalais, nous devrions lui facturer normalement 1,2 million de francs, compte tenu du nombre de mètres carrés utilisés.

En réalité, nous lui facturons 50 000 francs par année, parce qu'il a une vocation culturelle, que c'est une vieille tradition et qu'une convention antique – en cours de révision d'ailleurs – prévoit que cette ponction se fait à hauteur de 3% du chiffre d'affaires. Si nous transposons ce mode de faire à la manifestation qui sera organisée sur la plaine de Plainpalais, nous ne pourrions jamais espérer retirer 600 000 francs de cette manifestation.

Pourquoi? Parce que, par égalité de traitement, pour une telle manifestation qui dispose par exemple que l'accès sera libre, nous taxons au maximum 20% de la valeur normale voulue sur le domaine public. En outre, l'organisateur, en l'occurrence un privé, pourra tout à fait se prévaloir de cette égalité de traitement, par hypothèse jusque devant les tribunaux, pour demander que la facture soit revue à la baisse.

Mais l'aberration politique de cet amendement va plus loin. En effet, la phase de négociations dans laquelle nous sommes engagés avec mon collègue Tornare nous laisse espérer que nous pourrions obtenir davantage, ou sous diverses autres formes. Si, ce soir, vous envoyez à l'Etat le message selon lequel, sur le million de francs que nous coûtera l'Euro 2008, nous pensons que 600 000 francs suffiront, qu'ils constitueront finalement cette ponction sur le domaine public, et que nous nous arrêtons là, vous nous coupez complètement dans notre capacité de négocier avec Mark Muller!

A l'heure actuelle – cela doit encore nous être confirmé par écrit, mais nous avons entendu les deux la même chose, Manuel Tornare pourra vous le dire – Mark Muller nous promet en tout cas un tiers des recettes liées à cette *fan zone*, donc à toute cette zone exigée par l'UEFA comme réceptacle des différents supporters de l'Eurofoot.

Raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, je vous invite vivement à ne pas suivre cet amendement et à trouver, le cas échéant, d'autres types de recettes. Mais le Conseil administratif, et en particulier le magistrat qui vous parle, pense que c'est une aberration technique et politique de suivre cette idée proposée, si j'ai bien compris, par le groupe des Verts.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Si j'entends bien, il y aurait deux problèmes majeurs à cet amendement: les sous sont mis au mauvais endroit – ce ne serait pas forcément le bon montant – et le signe serait mauvais par rapport à nos partenaires. L'Euro 2008, c'est compliqué, ce sont des négociations, et si nous avons introduit cet amendement sur la mauvaise ligne, dites-nous simplement où il faut faire figurer ce montant! Nous ne voulons pas que la Ville soit le dindon de la farce de cet Euro 2008, qu'elle ait seulement des coûts et que les bénéficiaires soient pour les privés et pour le Canton.

Quant au montant qui ne serait pas le bon, écoutez, j'espère en tout cas que zéro est celui dont nous serons le plus éloignés... J'espère qu'avec 600 000 francs nous serons un peu plus proches de la réalité. Puis, si vous nous dites qu'il faut plutôt mettre 1 million ou 1,2 million de francs, nous le mettrons volontiers! (*Rires.*)

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je vous réponds là aussi très rapidement. Le montant que nous pouvons déterminer sera de toute façon arbitraire. Si vous voulez fixer le montant de la ristourne, par exemple compenser toutes les dépenses de la Ville en matière d'installations de toilettes mobiles, d'équipements supplémentaires, de prêt du domaine public ou, par exemple, d'heures supplémentaires des pompiers – je vous rappelle que le million dont on parle en termes de charges est constitué essentiellement d'heures supplémentaires – ces dépenses, nous ne les connaissons pas encore! Il faudra que la manifestation se déroule. Si la manifestation est bon enfant et pacifique, comme ce fut le cas dans d'autres circonstances, les heures supplémentaires générées seront évidemment moins nombreuses que si des débordements ou d'autres situations exigeaient un regain d'activités des services publics.

Je ne peux pas vous donner maintenant le coût exact de l'Euro 2008 pour la Ville de Genève. Par nature, le chiffre que vous fixerez sera donc arbitraire. Je vous le rappelle, l'organisateur assumera tout de même une mission publique d'animation et il évitera que les nuisances se répandent partout en les concentrant à un endroit, de manière à rendre la ville aussi accueillante que possible. Alors, sur la base de 1,2 million de francs, qui est la facture complète, plein pot, que nous devrions faire payer à cet organisateur, si l'idée est de ponctionner 50%, 80%, ou 20%, pourquoi pas? Nous avons eu cette discussion en commission et nous avons attesté, et mon collègue Tornare et moi-même, de notre volonté de faire en sorte que la Ville ne soit pas le dindon de la farce.

Je viens de vous expliquer que nos négociations étaient quasiment à bout touchant avec le conseiller d'Etat Mark Muller, qui est répondant sur ce dossier. Nous faisons donc le maximum pour obtenir en retour un certain montant, mais

nous ne pourrions vous donner le résultat de la facture finale qu'après l'Euro 2008, pour les raisons que je viens de vous exprimer. Je maintiens toutefois, et mes collègues avec moi, qu'il est aberrant de maintenir cette ligne.

Dernier élément. Vous me posez la question, Monsieur le conseiller municipal, de savoir si vous êtes sur la bonne ligne. Oui, vous êtes sur la bonne ligne! Vous êtes sur la ligne des recettes liées au domaine public. Ce que je voulais vous indiquer, c'est que vous ne pouvez pas, dans le budget, déterminer à l'avance le montant des rentrées pour l'usage du domaine public.

Je vous donne un simple exemple. Les manifestations que d'aucuns organisent ponctuellement dans les quartiers, parfois même de manière assez spontanée en dernière minute, ne peuvent pas être budgétisées. Elles sont calculées après coup. C'est une raison supplémentaire qui m'amène à vous dire qu'il est aberrant de traficoter – pour ne pas dire maquiller – les calculs faits par les services, qui sont des ordres de grandeur. A mon point de vue, il serait vraiment dommage que vous mainteniez cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 38 oui contre 36 non.

Le budget de M. Maudet, pages 53 à 63, est adopté.

Le président. Mesdames et Messieurs, à ce stade, l'excédent de revenus s'élève à 42 834 956 francs.

Département de M. Manuel Tornare, conseiller administratif.

Le président. Je voudrais faire une communication. A 17 h 30, vous sortirez pour briser la marmite de l'Escalade avec la Compagnie de 1602. De 18 h à 20 h, vous pourrez aller manger sous la tente. Pour gagner cette tente, il vous faudra soit traverser la salle de l'Alabama depuis la cour de l'Hôtel de Ville, soit monter par le petit escalier sous la tour Baudet, qui débouche sur la terrasse située en dessous de cette salle. N'oubliez pas votre badge, sinon vous ne passerez pas, il y a des agents Securitas.

Nous allons maintenant débattre du rapport M-682 A de la commission sociale et de la jeunesse.

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 25 juin 2007 de M^{mes} Maria Casares, Frédérique Perler-Isaaz, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Grégoire Carasso, Yves de Matteis et Christian Zaugg, renvoyée en commission le 25 juin 2007, intitulée: «Pour le maintien de l'action sociale en faveur des ainé-e-s et des personnes précarisées de la ville de Genève» (M-682 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission sociale et de la jeunesse, sous la présidence de M. Simon Brandt, a étudié cette motion lors des séances des 13, 20, 27 septembre 2007, 4 et 11 octobre 2007.

La rapporteuse remercie M^{me} Jacqueline Meyer pour l'indispensable contribution de ses notes de séance.

Rappel de la motion

Considérant:

- la décision regrettable des autorités fédérales et cantonales de restreindre les possibilités de soutiens municipaux réguliers aux catégories sociales les moins bien loties, comme notamment les rentiers et les rentières de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA);
- que le versement de prestations sociales mensuelles par la Ville de Genève aux bénéficiaires de rentes de l'OCPA ne sera donc plus possible dès le 1^{er} janvier 2008;
- la nécessité pour les personnes âgées ou invalides émergeant à l'OCPA de pouvoir bénéficier de prestations communales, pour leur permettre de vivre dans la dignité;
- l'étude du professeur Bonoli (Institut de hautes études en administration publique) sur le recensement des aides existantes et l'analyse de la situation des différents publics touchés par des situations de précarité ou de pauvreté, qui montre que parmi les groupes les plus exposés aux risques de précarité et de pauvreté se trouvent justement un certain nombre de retraité-e-s à faible rente, mais également des familles monoparentales, des familles nombreuses et des employé-e-s faiblement qualifié-e-s percevant un petit revenu;
- la nécessité d'éviter de renforcer les effets de seuil et surtout celle de les contrebalancer;

¹ Développée, 356.

- le rôle social assumé par la Ville de Genève en matière de redistribution des richesses, sous forme de prestations sociales, d’allocations sociales ou ponctuelles et de prises en charge de financement de repas scolaires;
- la volonté et la nécessité de poursuivre et de développer des aides ponctuelles visant certains publics ou certains frais spécifiques non couverts par ailleurs (soins dentaires, frais de lunettes, camps de vacances pour les enfants et les jeunes, petites fournitures scolaires non fournies par le Département de l’instruction publique, titres de transport, allocations de vêtements);
- la pertinence d’organiser ces aides en partenariat notamment avec les associations spécialisées dans le soutien aux personnes âgées et aux invalides, sur la base de règles établies d’un commun accord entre le Conseil administratif et ces associations,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir dans le cadre du projet de budget 2008 un montant d’au moins 5 millions de francs affecté à des aides ponctuelles permettant de couvrir des frais spécifiques non couverts par ailleurs en faveur de catégories spécifiques de population, notamment pour les personnes âgées et les invalides rentiers de l’OCPA ou souffrant d’un effet de seuil sur les barèmes de l’OCPA, ou les personnes et familles en situation de précarité;
- d’organiser ces aides en partenariat notamment avec les associations compétentes dans ce domaine, sur la base de règles établies d’un commun accord entre le Conseil administratif et ces associations.

Préambule

La commission sociale et de la jeunesse rappelle qu’elle a traité cette motion parallèlement à l’examen du projet de budget 2008, auquel elle est forcément liée.

Séance du 13 septembre 2007

Lors de l’examen du projet de budget 2008, la commission a constaté que l’abandon des prestations municipales pour les personnes bénéficiaires des rentes de l’OCPA représente une diminution de l’ordre de plus de 10 000 000 de francs.

Le règlement de l’action sociale devient ainsi caduc et le magistrat prévoit de mettre en place une politique compensatoire pour les aîné-e-s. Dans le cadre des budgets actuels, les moyens pour définir une telle politique sont délicats. Dès le 1^{er} janvier 2008, la Ville ne pourra plus, selon les impératifs de la Confédération

et du Canton de Genève, accorder des prestations communales régulières. Par contre, des aides ponctuelles auront toujours cours.

Il est indispensable que le politique détermine les suites à donner à cette suppression de l'aide communale et sur quoi elle devrait reposer.

Les aides ponctuelles de la Ville s'élèvent à 180 000 francs mais, au vu de cette suppression de l'aide mensuelle de 185 francs, cette rubrique risque d'exploser.

Le traitement de la motion M-682 revêt une grande urgence, puisque la somme nécessaire n'est justement pas prévue dans le budget proposé.

Séance du 20 septembre 2007

Audition des motionnaires et du Regroupement d'associations privées: M^{mes} A. Gohner, de l'association SOS Femmes, et de M.-J. Glardon, de l'association Aspasie

La suppression des 11 500 000 francs des prestations municipales a été effectivement opérée au projet de budget 2008. Bien que la menace soit déjà ancienne, c'est depuis ce projet de budget que M. François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du Département de la solidarité et de l'emploi, a demandé à la Ville d'annoncer les bénéficiaires de prestations municipales puisque ces dernières allaient être considérées dans le calcul OCPA. Ce qui pose problème, c'est que la Ville n'ait pas prévu une solution. Le but de la motion portant sur 5 millions de francs est de pallier cette perte.

En fait, le problème de fond, c'est la perte des 185 francs mensuels versés par la Ville de Genève aux bénéficiaires de l'OCPA résidant sur son territoire.

Le problème semble insoluble, puisque, dès le 1^{er} janvier 2008, ces 185 francs seront inclus dans la prestation OCPA sans que la Ville puisse accorder une aide financière régulière à cette population fragilisée comme jusqu'à cette fin d'année 2007.

De plus, dans le cas de la création d'un fonds, il faudrait procéder à des démarches administratives pour évaluer la situation des personnes qui auraient droit à ces allocations et, par conséquent, augmenter le personnel.

Les motionnaires attirent l'attention de la commission sur le fait que d'autres catégories de personnes sont aussi dans le besoin, notamment celles vivant avec un effet de seuil. Les motionnaires auraient voulu qu'on réfléchisse à des critères d'attribution et qu'on ne se borne pas à créer une ligne budgétaire «Working poors», par exemple, pour les familles monoparentales. En effet, de nombreux cas de détresse sont connus de l'association SOS Femmes, qui ne peut y faire

face. Il y a eu la suppression de l'aide du Service social de la Ville pour des situations individuelles. L'Hospice général est complètement débordé. Les petites associations ne peuvent pas répondre au besoin d'accompagnement pour les personnes en difficulté.

De manière générale, les associations n'ont pas les moyens nécessaires pour faire des recherches d'aides financières pour les personnes en situation précaire.

Certaines associations verraient d'un bon œil la création d'une agence de crédits humanistes.

Les associations trouvent regrettable la décision du Canton de supprimer toute prévention (comme le fonds violence). Ce que M^{me} Gohner peut conseiller au monde politique, c'est de garder un axe préventif et d'avoir une vision sur toutes les problématiques sociales. Elle est choquée quand elle constate qu'on s'attache trop à voir uniquement s'il y a des doublons.

Beaucoup craignent une explosion de cas douloureux due à la baisse des droits que le Canton exerce sur la commune qui se reporte sur cette population. C'est la loi sur l'AI qui met de nombreuses personnes à l'Hospice général. C'est le Canton qui somme la Ville de ne plus accorder le montant de 185 francs aux personnes âgées de notre commune.

Séance du 27 septembre 2007

Audition de la Fédération des services sociaux privés aux rameaux de gui et olivier (FARGO): M^{me} N. Favre, directrice de la Main tendue et présidente de la FARGO, et M. A. Champod, directeur du Centre social protestant et membre du comité de la FARGO

Face à une situation nouvelle, soit une diminution de prestations sociales, il y a le constat que la situation actuelle n'est pas satisfaisante. En termes d'équité, cette différence de traitement ne se justifie pas. Il y aurait peut-être eu d'autres solutions, soit de demander une participation à toutes les communes pour les personnes âgées. C'est à l'honneur de Genève que les prestations complémentaires sont les plus hautes de Suisse. Est-ce qu'une partie de cette économie peut être utilisée dans le domaine social, selon cette motion? Les personnes âgées ne sont pas seules à être les plus touchées par la pauvreté; il y a des situations, par exemple les familles monoparentales, qui sont souvent plus difficiles; il y a aussi les personnes âgées qui sont à la limite de l'OCPA et qui ne bénéficient pas d'avantages divers.

La pauvreté a certes toujours existé; ce qui a changé, c'est qu'il y a eu une période où l'on pensait que, avec une politique sociale mise en place, on allait vaincre la pauvreté. Aujourd'hui, on n'a plus cet espoir. Toutes les enquêtes

montrent qu'il y a de plus en plus d'écarts parmi la population par rapport à ses moyens de subsistance.

Aujourd'hui, on répond mieux à la pauvreté des aîné-e-s, mais on est confronté à d'autres pauvretés dont une augmentation de misère liée à différentes formes de la violence.

Les associations ne disposent actuellement pas de suffisamment de moyens en personnel pour augmenter une aide individualisée et elles se demandent si c'est bien leur rôle que de distribuer une aide financière nécessitant un contrôle sur les populations qui viennent chercher différentes aides auprès de leurs associations.

Audition de l'Avivo: M. Souhail Mouhanna

En fait, l'Avivo considère que la présente motion traite un objet différent des prestations municipales qui seront supprimées dès le 1^{er} janvier 2008. Elle est d'avis que cette motion ne répond pas à la suppression de l'aide municipale aux bénéficiaires de l'OCPA, même si les deux objets relèvent bien tous deux de la politique sociale de la Ville de Genève.

L'Avivo en déduit que la motion n'est pas une réponse adéquate à la suppression de l'aide complémentaire de la Ville aux bénéficiaires de l'OCPA.

Le service juridique de l'association est surchargé et n'arrive pas à répondre aux besoins de la population.

Séance du 4 octobre 2007

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

Le Conseil d'Etat a reçu une lettre de la Confédération annonçant que, depuis le 1^{er} janvier 2008, les communes ne pouvaient plus octroyer des prestations municipales complémentaires.

L'Association des communes genevoises a donné l'ordre de ne plus verser une telle prestation à ses habitant-e-s.

C'est bien l'Hospice général qui traite des dossiers d'assistance publique. Ce travail de suivi des dossiers pour réunir tous les justificatifs, documents divers et contrôle représente un lourd travail.

Un projet de propositions d'une partie de la politique compensatoire qui pourrait se mettre en place est distribué aux commissaires.

Ces propositions doivent être considérées comme un document de travail.

Séance du 11 octobre 2007

Audition de M^{mes} Véronique Pürro, Marie-Françoise Lücker-Babel et de M. Pierre Hausheer, du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, de MM. Giuliano Bonoli et Michel Berclaz de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) et de M. François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du Département de la solidarité et de l'emploi

Pour vérifier la validité de la décision de supprimer les prestations sociales municipales, une brève analyse juridique de la situation ayant conduit le Conseil administratif à supprimer les prestations sociales municipales dès le 1^{er} janvier 2008 a été demandée à M^{me} Marie-Françoise Lücker-Babel.

Le contexte est en fait celui de la mise en œuvre de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons appelée RPT. Dans ce cadre, les législations fédérale et cantonale applicables aux prestations complémentaires vont subir des changements au début de l'année 2008, mais sans que les principes d'attribution de prestations complémentaires aux bénéficiaires de rentes de l'AVS ou de l'AI ne soient modifiés.

La définition du revenu déterminant, fixée au niveau fédéral, reste la même: les prestations proches de l'assurance sociale sont incluses dans le calcul du revenu déterminant, mais pas celles proches de l'assistance publique.

La loi fédérale sera appliquée à la lettre dès le 1^{er} janvier 2008. Cela signifie que, dorénavant, les prestations sociales municipales versées seront considérées comme faisant partie du revenu déterminant.

Cela signifie que les versements automatiques de la Ville de Genève aux bénéficiaires de l'OCPA constituent des prestations d'assurance et non des prestations d'assistance.

Le Conseil d'Etat impose à la Ville d'adapter la pratique municipale à la nouvelle situation qu'il crée au niveau cantonal, lui-même étant obligé de respecter le droit fédéral.

Si le Conseil d'Etat ne se conformait pas à cette nouvelle manière de faire, la Confédération diminuerait d'autant sa subvention au Canton et ce jusqu'à cinq années de prescription.

Le rapport de l'IDHEAP, étude mandatée par la Ville de Genève, dresse un portrait actualisé des besoins sociaux et prestations d'aide sociale en Ville de Genève et comporte des éléments aidant à la réflexion de la réorientation des aides communales.

Les populations fragilisées qui semblent particulièrement ressortir sont les familles monoparentales, nombreuses, les *working poors* et les personnes subissant des effets de seuil les empêchant d'avoir accès à des aides importantes.

Discussion et vote

A gauche toute! poursuit sa demande pour le maintien du versement mensuel de 185 francs et demeure opposée à une politique compensatoire.

Après discussion et invites modifiées, la présente motion et le projet de budget 2008 sont changés en proportion.

Par 7 oui (1 DC, 3 Ve, 3 S) contre 5 non (2 UDC, 2 L, 1 R) et 2 abstentions (2 AGT), la motion est amendée et acceptée.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir, dans le cadre du projet de budget 2008, un montant de 5 millions de francs affecté à des aides ponctuelles ou régulières en faveur:
 - des personnes âgées et des invalides, soit rentiers, rentières de l'OCPA, soit souffrant d'un effet de seuil (ne leur permettant pas de toucher les prestations complémentaires),
 - des personnes et familles en situation de précarité, en premier lieu des familles monoparentales;
- de fournir au Conseil municipal, dans un délai d'un an, un rapport détaillé de l'utilisation de ce montant de 5 millions au bénéfice du public visé ci-dessus;
- de fournir, dans ce même délai, au Conseil municipal une évaluation du régime des aides financières municipales ainsi qu'une proposition de modification tenant compte des conclusions du rapport de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), notamment en ce qui concerne la nécessité d'établir des barèmes dégressifs d'allocations sociales luttant efficacement contre les effets de seuil et l'opportunité de réactualiser ou indexer ces barèmes;
- d'analyser les différents scénarios possibles pour l'organisation de ces aides, en tenant compte des capacités, tant des services municipaux, cantonaux que des associations.

Documents de travail et de références

- projet de budget 2008 du 27 août 2007, département des finances et du logement, Ville de Genève – ventilation par rubriques budgétaires – subvention personnes physiques (PR-570)

- rapport IDHEAP du 28 février 2007 «Besoins sociaux et prestations d'aide sociale en Ville de Genève. Eléments pour une réorientation des aides communales.» Auteurs: MM. Giuliano Bonoli et Michel Berclaz
- synthèse du rapport IDHEAP ci-dessus par le Service social de la Ville de Genève «Avenir des prestations sociales de la Ville de Genève»
- courrier du 24 juillet 2006 de M. le conseiller d'Etat chargé du Département de la solidarité et de l'emploi à l'Association des communes genevoises concernant dès le budget 2008 les prestations complémentaires en matière sociale
- courrier du 9 juillet 2007 de l'Association des communes genevoises rappelant le précédent courrier aux autorités gouvernementales des communes du canton de Genève
- règlement du Conseil administratif relatif aux aides financières du Service social du 17 décembre 1986, modifié le 1^{er} janvier 2005
- les propositions de prestations pour les aîné-e-s et/ou personnes invalides (AVS/AI) présentées en audition du 4 octobre 2007 par le conseiller administratif M. Manuel Tornare
- loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (LPC 831.30)
- loi cantonale sur les prestations fédérales complémentaires à l'AVS et à l'AI et loi cantonale sur les prestations cantonales complémentaires à l'AVS et à l'AI (J 7 10 et J 7 15)
- note du 11 octobre 2007 – avis de droit de M^{me} Marie-Françoise Lücker-Babel, juriste au département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, note explicitée lors de l'audition du 11 octobre 2007
- diverses plaquettes Cité Seniors & associations en lien avec la question des aîné-e-s

M. Simon Brandt, président de la commission sociale et de la jeunesse (R). Quelques mots pour expliquer notre travail sur cette motion M-682. Elle a été renvoyée en commission sociale et de la jeunesse à la fin du mois de juin 2007 et nous l'avons traitée conjointement avec la motion M-685, intitulée «Mesures d'accompagnement à apporter à la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des organismes subventionnés», et le budget. En effet, cette motion avait un lien avec le budget puisqu'elle visait, dès lors que les prestations municipales aux bénéficiaires de l'OCPA (Office cantonal des personnes âgées) avaient été supprimées, à instituer un fonds compensatoire destiné aux personnes âgées touchées par l'effet de seuil, mais aussi aux familles monoparentales, aux jeunes ou aux personnes en difficulté en Ville de Genève, comme le rapport de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) nous l'a expliqué.

Cette motion a donc une incidence directe sur le budget dans la mesure où une majorité de la commission a voté la création d'un fonds de 5 millions de francs. Maintenant que le Conseil administratif veut rétablir les prestations municipales aux bénéficiaires de l'OCPA, je ne sais pas très bien où on va trouver l'argent pour financer cela. Je me demande à quoi a servi notre long et intéressant travail, dans une excellente ambiance, au sein de la commission sociale et de la jeunesse. Je trouve dommage, alors que nous avons travaillé pendant deux mois, plusieurs heures tous les jeudis, sur cette motion, qu'on la jette aux orties en raison d'un avis de droit de dernière minute qui ne résoudra rien dans l'aide sociale en ville, alors que nous avons là, somme toute, une solution pas si mauvaise.

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse (S). La commission sociale et de la jeunesse a travaillé vite et bien. En effet, il s'agissait en moins d'un mois d'étudier cette motion, initialement destinée à faire partie intégrante du budget de l'an 2008. L'objectif n'était point de tenter de proposer un ersatz à bon marché à la suite de la décision regrettable des autorités fédérales et cantonales de restreindre les possibilités de soutiens municipaux réguliers aux catégories sociales les moins bien loties, comme le sont notamment les rentiers et les rentières de l'OCPA.

L'objectif, et il a été atteint, était, au vu de cet oukase dicté à notre commune, de retourner cette contrainte en une opportunité de prendre mieux conscience que – hélas ! – de nouvelles populations très fragilisées apparaissent, sont en augmentation et viennent s'ajouter aux rentiers et rentières de l'OCPA, qu'il s'agisse de personnes âgées ou handicapées.

Ce sont en particulier les familles monoparentales, les *working poors*, ces personnes qui ont certes un emploi, mais un emploi insuffisamment rémunéré pour vivre correctement et faire face aux nombreuses obligations pécuniaires de plus en plus élevées, tels les loyers, l'assurance maladie, la nourriture.

Il s'agit aussi d'une autre catégorie de personnes, celles qui sont à la limite des effets de seuil et qui ne peuvent, car à la fois trop riches, bénéficier d'aides sociales importantes, et à la fois trop pauvres, et doivent se serrer la ceinture pour vivoter au jour le jour, sans projets très réjouissants.

C'est ce que nous a démontré, entre autres documents et auditions, l'étude de MM. Bonoli et Berclaz, de l'IDHEAP, sur le recensement des aides existantes et l'analyse de la situation des différents publics touchés par des situations de précarité ou de pauvreté.

Nous faisons entière confiance à notre Conseil administratif in corpore pour conforter et développer encore sa politique sociale envers nos aînés et nos aînées, ainsi que pour la redéfinir en trouvant des solutions dignes pour ces populations

pauvres émergentes dans notre ville, mais – hélas! – pas seulement dans notre ville.

Les pistes sont dessinées, que vous trouvez et dans le rapport M-682 A que vous avez toutes et tous reçu et dans les nombreux documents auxquels il se réfère. Notre Conseil administratif, au vu de sa connaissance du terrain, saura, je n'en doute pas un seul instant, choisir parmi les solutions suggérées par les experts et les expertes, et décider des plus pertinentes pour la Ville de Genève, et ce en collaborant avec les associations partenaires.

Un amendement a par ailleurs été déposé par l'Alternative, visant à modifier la première invite comme suit:

Projet d'amendement

«de prévoir, en 2008, sous forme de crédit extraordinaire, un montant de 5 millions de francs (...)»

Je vous invite, au nom de l'Alternative, à accepter l'amendement proposé afin que ce crédit soit traité comme un crédit extraordinaire, puis à accepter la motion dans son ensemble.

Le président. Je salue à la tribune du public notre ancien collègue M. Didier Bonny, député au Grand Conseil. (*Applaudissements.*) Et, pendant qu'elle est debout, je salue M^{me} Alice Ecuivillon, ancienne présidente de ce Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

Premier débat sur la motion M-682

M^{me} Maria Casares (AGT). Nous tenons à préciser que notre groupe a travaillé d'arrache-pied pour concrétiser cette motion. A vrai dire, le groupe A gauche toute! n'est pas seulement préoccupé par le sort des personnes âgées, mais également par la situation des aînées et des aînés touchés par l'effet de seuil et par celle des familles précarisées par la pauvreté. Nous l'avons dit à plusieurs reprises dans cette assemblée et en commission. Je rappelle une étude de Caritas, qui démontre qu'en Suisse 25% des familles dont les deux parents travaillent sont des *working poors*, des gens qui n'arrivent pas à boucler les fins de mois.

Nous nous baserons en fait sur l'excellent rapport de l'IDHEAP, qui nous a été donné par M. Manuel Tornare en commission sociale et de la jeunesse, intitulé «Besoins sociaux et prestations d'aide sociale en Ville de Genève. Eléments pour une réorientation des aides communales».

M^{me} Alexandra Rys (DC). Pour le groupe démocrate-chrétien, il est évident que la Ville doit poursuivre son effort d'assistance aux personnes les plus démunies. Il est vrai que lorsque nous passons beaucoup de temps, dans ce Conseil, à discuter de financement d'activités plutôt ludiques, dirons-nous, nous pourrions donner l'impression d'oublier que nous vivons dans une ville où, malgré tout, il reste encore des personnes dans le besoin. Cela ne se discute pas pour le groupe démocrate-chrétien.

Nous avons, comme les autres groupes, été extrêmement intéressés par le rapport de l'IDHEAP. Il nous montre que, contrairement à un certain dogme ou, en tout cas, à certaines idées reçues qui ont l'air d'être très fermement ancrées dans les esprits, lorsque nous parlons aujourd'hui de personnes dans le besoin ou en difficulté financière, nous parlons en réalité de différentes catégories de population. Il ne s'agit pas seulement de certains types de personnes âgées, de personnes qui n'ont par exemple que l'AVS et qui ne bénéficient pas de l'OCPA, mais également de familles monoparentales ou de familles nombreuses.

Il est évident, et le département de M. Tornare nous l'a montré lors des auditions en commission, qu'il faudra affiner, bien entendu, la définition de ces populations pour apporter une aide précise et ciblée. Néanmoins, en l'état, le groupe démocrate-chrétien a souhaité voter ces 5 millions de francs, parce que, pour nous, il est évident que nous saurons dès demain quoi en faire.

Cela dit, l'affirmation de principe que je fais là ne doit pas occulter les questions que nous pouvons néanmoins nous poser. Tout d'abord, qui distribuera ces 5 millions de francs à une population que l'administration de la Ville n'est pour le moment pas équipée pour traiter? Cela veut dire en effet qu'il faudra étudier des dossiers, ce qui demande un investissement en ressources humaines. Bien entendu, si nous voulons octroyer des aides, ce n'est pas pour payer des postes supplémentaires de personnes chargées de ces dossiers. Il s'agit bien d'un montant qui doit aller directement à l'aide.

Par conséquent, la question se pose, *in fine*, de la répartition des tâches entre la collectivité publique et d'autres intervenants privés, parce que, évidemment, la logique consisterait à dire que nous n'allons pas créer des postes au sein de l'administration publique, mais que nous donnerons mandat à des associations ou à d'autres intervenants d'étudier les dossiers et de distribuer cet argent.

La question se posera également tout soudain de savoir à quelles institutions nous octroierons cette compétence de distribuer les fonds. Voilà de nouveau une question qui ne se réglera pas en dix minutes. Malgré tout, le groupe démocrate-chrétien est convaincu que toutes ces questions pourront trouver des réponses relativement rapidement et qu'il ne faudra pas attendre une éternité pour savoir comment nous nous organiserons.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que notre groupe, en commission, avait proposé un amendement qui avait été retenu par une majorité au sujet du mode d'attribution des sommes, puisque, finalement, non seulement les services municipaux pourront intervenir, mais peut-être aussi des services cantonaux et des associations. C'est ce qui nous avait été dit par le conseiller d'Etat en cours d'audition. Encore une fois, j'aimerais très fermement vous dire à quel point le groupe démocrate-chrétien est attaché à l'octroi de ces aides.

Maintenant vient évidemment l'élément nouveau apporté par l'amendement de l'Alternative, qui demande ce versement sous forme d'une subvention extraordinaire. Pour nous, la situation est extrêmement claire. Ces 5 millions de francs, nous les acceptons dans la mesure où ils se substituent aux 10 millions de francs relatifs aux prestations municipales aux rentiers OCPA, dont nous discuterons, j'imagine, dans un instant, voire peut-être après le bris de la marmite de l'Escalade.

Pourquoi le groupe démocrate-chrétien n'est-il pas du tout convaincu par le dernier effet de manches juridique? Nous sommes de l'avis que, selon l'adage populaire bien connu, deux avocats égale trois avis de droit... Le groupe démocrate-chrétien considère que l'état de situation est celui que nous avons entendu lors des auditions en commission, c'est-à-dire que la Ville ne peut pas valablement octroyer les 10 millions de francs, comme elle le faisait jusqu'à présent. Or nous voulons absolument qu'une aide soit versée, mais elle doit être ciblée et, surtout – c'est le plus important – il doit être tenu compte des besoins réels identifiés aujourd'hui dans la population.

Nous disons oui aux 5 millions de francs, mais pas sous la forme d'une subvention extraordinaire. Nous refuserons donc l'amendement de l'Alternative.

Le président. Je salue à la tribune du public notre ancien président M. Roberto Broggin, et nos deux anciens collègues M^{me} Gisèle Thiévent et M. David Carrillo. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et conseillers municipaux, l'affaire des prestations municipales aux rentiers de l'OCPA a maintenu un suspense et un flou important jusqu'au dernier jour avant le vote de ce budget. Entre affirmations définitives de la part du Canton, avis de droit divergents, plus personne ne savait si on pouvait ou devait voter ces prestations municipales.

Aujourd'hui, la situation n'est pas forcément plus claire, mais une décision a été prise de réintroduire ces 10 millions de francs au budget pour les bénéficiaires

des prestations municipales. Le groupe des Verts le dit d'emblée, pour répondre à M^{me} Rys, ces 10 millions de prestations municipales, nous les voterons pour trois raisons. La première, c'est que, justement, il reste un certain flou sur la situation juridique et que nous ne pouvons pas prendre des décisions à la légère avec un flou au dernier moment.

La deuxième raison, c'est que les personnes bénéficiaires de l'OCPA, même si, à notre sens, elles ne sont pas le public le plus précaire, cumulent diverses difficultés, notamment des difficultés de santé ou d'ordre social. La troisième raison, c'est que même si nous souhaitions à la base concentrer ces 10 millions de francs sur un public mieux ciblé, nos réglementations municipales ne sont pas encore prêtes pour organiser cette distribution mieux ciblée.

Toute cette affaire nous a au moins permis de mettre le doigt sur la problématique de la redistribution directe en Ville de Genève. Effectivement, la commission sociale et de la jeunesse s'est penchée sur cette question avec beaucoup de sérieux depuis le début de la législature. Ces travaux de la commission ont abouti au vote de cette motion, qui a été largement amendée, en donnant deux pistes principales au Conseil administratif, M. Tornare s'étant lui-même engagé à continuer dans cette direction.

Ces deux pistes principales, c'est, d'une part, que la redistribution directe de ces aides en Ville de Genève soit mieux ciblée et, d'autre part, qu'on lutte contre les effets de seuil par des barèmes dégressifs. Pourquoi une aide mieux ciblée? Parce que nous sommes partis du constat que, actuellement, 85% du budget de redistribution directe vont au bénéfice des rentiers de l'OCPA, alors que nos travaux et le rapport IDHEAP nous ont permis d'identifier d'autres catégories de personnes en situation de précarité et que notre Ville se doit d'aider.

Ce public, tel qu'il a été identifié par l'IDHEAP, montre que les groupes particulièrement vulnérables et dont les besoins courants ne sont pas couverts par le dispositif social actuel – ce sont les termes de l'IDHEAP – sont les familles monoparentales et les familles nombreuses. Et quand on parle de pauvreté des familles, on parle de pauvreté d'enfants et de pauvreté des jeunes. C'est triste à dire, mais aujourd'hui, à Genève, le facteur enfants est un facteur de précarité.

Autre public pauvre, les retraités, et justement ceux qui n'ont pas droit aux prestations complémentaires de l'OCPA. Il y a également les employés peu qualifiés, qui disposent d'un petit revenu, ceux qu'on appelle les *working poors*. En commission, on nous a confirmé ce que dit l'IDHEAP et le fait que cet appauvrissement est en récente augmentation.

L'auteur du rapport de l'IDHEAP, M. Bonoli, nous a confirmé que les personnes au bénéfice de l'OCPA ne sont – heureusement – plus les personnes les plus

pauvres. En effet, Genève est le seul canton à fournir des prestations complémentaires cantonales avec Zurich et Bâle, et les bénéficiaires de l'OCPA touchent au final un revenu plus élevé que les bénéficiaires de l'Hospice général ou que ceux qui sont au revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS).

C'est dire donc que ces retraités au bénéfice de l'OCPA ne sont certes pas des privilégiés – de loin pas – et ils ont beaucoup de difficultés, notamment parce qu'ils cumulent des problèmes de santé. Mais ils ne sont pas non plus les plus pauvres, pour lesquels il y a également urgence à agir, malheureusement.

Pourquoi une invite à lutter contre les effets de seuil? Tout notre filet social est réglé par des critères avec des effets de seuil. Selon le revenu, on a droit ou on n'a pas droit à des prestations. Exemple: un retraité, pour 2 francs de trop, peut être juste au-dessus du seuil du barème de l'OCPA. Mais il ne va pas seulement perdre 2 francs, il va perdre également toutes les autres prestations dont bénéficient les retraités de l'OCPA. Il va perdre l'abonnement des Transports publics genevois (TPG), l'aide pour les frais médicaux, l'assurance maladie, les frais de lunettes, de dentiste, et ainsi de suite.

Cela peut représenter beaucoup, plus de 500 francs par mois. Dans bien des situations, des personnes sont exclues de l'aide cantonale également à cause de ces effets de seuil, qu'il s'agisse des aides de l'Hospice général ou autres aides comme l'allocation logement. Mais ces personnes-là se retrouvent avec un revenu bien inférieur aux personnes qui touchent ces aides et ce sont justement ces personnes exclues par l'effet de seuil qu'une commune est seule à pouvoir aider grâce à quelques fondations privées.

Comme l'IDHEAP, le groupe des Verts souhaite donc lutter contre ces effets de seuil responsables de la pauvreté par l'adoption de barèmes dégressifs également en Ville de Genève, pour que nous n'ayons plus d'effets de seuil dans notre commune. Mais il est évidemment important que le Canton, en parallèle, adopte aussi des dispositions en vue de diminuer ces effets de seuil. Nous avons vu que cela peut représenter des différences jusqu'à 6000 francs par an, selon une étude de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).

Pourquoi 5 millions de francs, maintenant? Nous souhaitons maintenir une redistribution directe dans notre budget, parce que les besoins sont là, et plus que jamais. Le gâteau n'est pas extensible à l'infini. Nous souhaitons aussi parer au plus pressé et ne pas verser, comme actuellement, près des neuf dixièmes du montant disponible à un public qui n'est pas le plus exposé à la précarité. C'est pourquoi cette motion propose de rajouter 5 millions de francs en 2008 pour un public élargi.

Mais c'est pourquoi aussi le groupe des Verts estime que nous ne pouvons pas faire l'impasse et ne plus regarder la réalité en face. Nous estimons qu'il n'est ni

juste ni équitable que le public le plus précaire ne touche qu'un dixième du montant disponible. Au fond, le groupe des Verts ne peut pas dire qu'il se désintéresse des difficultés de la population, des enfants, des jeunes et des adultes en précarité et il faudra prochainement rééquilibrer cette situation.

Même si nous pouvons comprendre qu'une diminution ou une suppression des prestations municipales est inacceptable pour les rentiers, même si nous pouvons comprendre leur colère et leur combat, en tant que responsables politiques nous ne pouvons pas nous arrêter à cela. Nous avons la responsabilité de nous assurer que les deniers publics sont gérés et, en l'occurrence, redistribués avec sens, adéquation et efficacité.

La Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ), présidée par M. Maudet, a tiré la sonnette d'alarme cet été: 45% des personnes à l'aide sociale sont des enfants et des jeunes, et encore ces statistiques ne tiennent pas compte de toutes les familles qui, justement, n'ont pas droit aux aides sociales en raison de ces effets de seuil et dont la situation financière est probablement pire.

La CFEJ suggère diverses mesures, notamment l'extension des crèches – la mesure est prise – et, bien sûr, l'encouragement à l'insertion professionnelle des jeunes. Mais elle propose aussi d'introduire des prestations complémentaires pour les familles à revenu modeste. Que dire d'un pays riche comme le nôtre où est tolérée l'augmentation de la pauvreté des enfants et des jeunes? Le nombre croissant des ruptures familiales nous crée un nouveau problème de société, un nouveau défi, celui de la pauvreté des familles monoparentales. Une mère pauvre, un père pauvre, ce sont des enfants pauvres dans l'enfance et bien souvent en tant que jeunes adultes, et c'est arithmétique. Pourquoi? Parce qu'une mère seule est sur tous les fronts: travail, ménage, courses, lessive, enfants. Par la force des choses, elle est moins présente auprès des enfants, son revenu est bien limité et l'enfant vit cette pauvreté et des frustrations dans ce modèle de surconsommation auquel il est exposé actuellement.

Que se passe-t-il alors quand ces enfants qui ont vécu la pauvreté deviennent adolescents ou jeunes adultes? Ils s'empressent de prendre un petit boulot. Ils préfèrent mille fois un petit boulot et gagner 2000 francs, ce qui leur paraît une fortune, plutôt que de se lancer dans un projet professionnel. Cela paie à court terme, mais pas à long terme. C'est ensuite la spirale des petits boulots, des curriculum vitae en dents de scie, du chômage, voire de l'assistance.

Alors, bien sûr, nous devons surtout axer sur la formation des jeunes. Mais pour qu'ils aient envie de se former, il faut qu'ils aient des conditions qui leur permettent de se former. Il faut aider en amont, dans l'enfance, ce qui veut dire soutenir les familles monoparentales par une véritable politique sociale, et la commune a aussi son rôle à jouer à cet égard, comme d'habitude en subsidiarité de l'action du Canton.

Nous avons la responsabilité d'offrir aux générations qui nous suivent non seulement une planète viable, mais aussi un projet de vie décent. Il en va de l'équilibre et de la cohésion de notre société. Ces 5 millions de francs, les Verts vous invitent donc à les voter. C'est un bon investissement. *(Applaudissements.)*

Le président. Je salue à la tribune du public M^{me} Virginie Keller Lopez, notre ancienne collègue, aujourd'hui députée au Grand Conseil. *(Applaudissements.)*

M. Simon Brandt (R). Très brièvement, parce que j'ai hâte d'entendre le magistrat Tornare nous dire ce qui va se passer par rapport à l'OCPA avec cette motion. Je m'étonne grandement de ne pas voir un amendement budgétaire pour ajouter une charge de 5 millions de francs destinés justement à financer le fonds dont nous parlons. En effet, nous allons voter une motion, mais nous n'avons encore aucune couverture financière.

J'ai le souvenir que M. Tornare avait déclaré en séance qu'il proposerait en janvier la création d'un fonds. Monsieur Tornare, allez-vous créer un fonds destiné à une politique compensatoire, ou la décision de réadapter les prestations de l'OCPA interdit-elle – ou empêche-t-elle – de facto la création d'un fonds de ce type?

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, même si certains d'entre vous pensent que les libéraux n'ont pas de cœur, sachez que les libéraux ne sont pas insensibles aux personnes qui vivent dans la précarité, et plus particulièrement lorsqu'il s'agit de nos aînés.

D'où est partie cette motion? De la décision de supprimer l'allocation de 185 francs pour les personnes seules et 265 francs pour les couples, versée par la Ville au titre des prestations municipales pour un montant de 10 millions, que le Conseil administratif souhaite réintroduire ce soir.

Or, ce faisant, on pénalise finalement Genève. Pourquoi? Parce que le Canton va retirer l'équivalent de ce que la Ville versera, c'est du moins ce qu'on nous a expliqué en commission.

L'objectif était d'éviter des doublons dans la distribution de l'argent grâce à un seul guichet. Or, quand on veut distribuer 5 millions de francs par le biais

des associations, le coût administratif est démentiel. C'est la raison pour laquelle la plupart des associations que nous avons reçues n'ont pas envie de ce cadeau empoisonné, parce qu'il faudrait leur donner les moyens d'assurer cette distribution.

Il faut dire aussi, par rapport aux excédents de recettes annoncés – pas encore certains – que, pour nous libéraux, la priorité va tout simplement à la diminution de la dette. Apparemment, vous n'en voulez pas, c'est votre choix politique. Pour notre part, nous ne pourrions pas suivre cette motion, d'autant plus que l'amendement du Conseil administratif, comme il s'annonce, passera certainement la rampe ce soir.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je remercie tout d'abord la préopinante verte de son exposé complet sur le travail de la commission sociale et de la jeunesse et sur ses interrogations. En commission, nous avons pris position en disant clairement que nous étions opposés à cette motion, compte tenu des informations dont nous disposions à la suite des auditions menées.

Il est évident que nous devons aider les plus démunis, et certains de nos aînés en font partie. Assurément, d'autres personnes et des familles se trouvent également aujourd'hui en situation de précarité. Nous sommes pour une aide ponctuelle ciblée, mais non systématique.

Dès lors, pour cette raison, notre groupe confirme son vote de commission et il refusera la motion.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'interviendrai plus longuement tout à l'heure, quand nous parlerons de l'amendement du Conseil administratif relatif aux 10,3 millions de francs. Cela dit, permettez-moi de dire deux ou trois choses sur cette motion M-682. Le Conseil administratif, vous le savez, a décidé de procéder par étapes. Il faut maintenant purger cette histoire d'ambiguïté juridique liée aux prestations municipales complémentaires AVS/AI. Je le rappelle à ceux qui ne connaissent peut-être pas bien ce dossier: en Ville de Genève, 60% des bénéficiaires sont à l'AVS, 40% sont à l'AI.

Pour le moment, l'ambiguïté n'est pas levée et nous ne pouvons pas prendre de risques. Bien sûr, cinq juristes, c'est dix avis de droit, on le sait depuis le droit romain! En revanche, une municipalité comme la nôtre ne peut pas prendre – et c'était la décision du Conseil administratif mercredi passé – des risques sur le plan juridique, ce n'est pas possible.

Nous avons envoyé une lettre, signée par le maire et M. Moret, directeur général de l'administration municipale, à Laurent Moutinot, président du Conseil d'Etat, pour demander au Conseil d'Etat de lever cette ambiguïté juridique, puisque – j'en parlerai tout à l'heure quand nous commenterons l'avis de droit – des communes suisses, Zurich, La Chaux-de-Fonds, et certainement d'autres, octroient des prestations municipales complémentaires. La Chaux-de-Fonds a même décidé d'augmenter ses prestations complémentaires à partir du 1^{er} janvier 2008. Qu'on m'explique comment ce qui est possible au-delà de la Versoix est impossible en deçà! Sommes-nous, Madame et Messieurs de l'Union démocratique du centre, encore en Suisse? La réponse, on la connaît.

Nous aimerions donc lever cette ambiguïté. Au Conseil administratif, nous avons bien travaillé et, contrairement à l'Etat, nous avons anticipé, puisque j'ai demandé ce rapport à l'IDHEAP il y a une année et qu'il m'est parvenu en février 2007. Il donne des pistes que l'Etat n'a jamais eu le courage, bien évidemment, de proposer.

Comment, Mesdames et Messieurs, serait-il possible que nous n'ayons pas, en Ville de Genève, le droit d'accorder ces prestations municipales, mais que nous ayons tout à coup le droit de donner de l'argent pour les effets de seuil? A un moment donné, il faut que l'Etat soit un peu plus clair, travaille ses dossiers sur le plan juridique, ne nous donne pas de leçons sur le plan social – chacun est maître chez soi – et nous apporte des réponses, parce que, un jour ou l'autre, on pourrait reprocher à la Ville de Genève d'aider telle personne âgée ou telle autre au titre de l'effet de seuil, alors que Perly ou Soral ne le font pas... On pourrait invoquer une inégalité de traitement.

Vous le voyez, nous sommes encore dans une ambiguïté, un flou juridique, non seulement pour ces prestations municipales aux rentiers AVS/AI, mais aussi pour cette future politique compensatoire que j'ai anticipée depuis huit ans, mais qui doit être corroborée un jour ou l'autre. En effet, un tiers de la politique préconisée dans ce rapport IDHEAP, comme l'a dit très justement Martine Sumi ce matin, a déjà été réalisé, Mesdames et Messieurs, grâce à mes anciens collègues, mes collègues et ma collègue actuels, et vous. Mais il faut que je puisse continuer. Dans le domaine de la petite enfance, par exemple, faire passer les budgets de 31 millions de francs en 1999 à 70 millions de francs pour 2008, c'est une compétence communale dans toute l'Europe, et ce n'est pas dénié en Suisse. Mais nous ne pourrions mener d'autres politiques que si l'Etat, un jour ou l'autre, est d'accord. A cet égard, je m'étendrai plus tout à l'heure sur l'avis de droit et sur les collaborations Ville-Etat.

En l'occurrence, on est en train de focaliser le débat sur votre serviteur, mais dix-sept communes sont concernées! J'ai annoncé il y a à peu près une semaine, en qualité de vice-président de l'Association des communes genevoises (ACG),

les conclusions de l'avis de droit de M^e Jacques-André Schneider. Je peux vous dire que, au sein du comité de l'ACG, certains maires et conseillers administratifs sont inquiets et se disent qu'ils ont peut-être commis une erreur. Mais qui a poussé à l'erreur? C'est bien évidemment le Canton! On peut reprocher aux juristes de la couronne municipale de n'avoir pas été assez précis, de n'avoir pas assez connu la jurisprudence, mais je crois qu'il eût été, de la part d'une municipalité, très grave de fermer les yeux sur les conclusions de ce rapport de l'IDHEAP et d'être dans l'embarras devant les tribunaux l'année prochaine. Nous préférons que l'Etat assume ses responsabilités, qu'il soit lui-même dans l'embarras! (*Applaudissements.*)

M. Olivier Fiumelli (R). Vous parlez, Monsieur Tornare, d'ambiguïté et je constate tout simplement que cette ambiguïté, c'est vous-même qui la créez et non l'Etat, puisque l'Etat tient un discours très clair depuis deux ans... (*Protestations.*) Et l'ambiguïté, vous la créez tout simplement en parlant du cas de La Chaux-de-Fonds, parce que j'ai ici le règlement relatif à l'allocation communale en matière sociale de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Il date du 2 novembre 2006 et il dit très précisément à son article 3, je cite: «Une allocation annuelle est versée aux personnes qui bénéficient d'une rente de vieillesse ou d'invalidité mais qui n'ont pas droit aux prestations complémentaires de la loi fédérale sur les prestations complémentaires (LPC)...»

C'est donc bien le contraire de ce que vous dites. A la Ville de La Chaux-de-Fonds, on ne donne pas de prestations complémentaires aux gens qui en touchent déjà. C'est le règlement, je le tiens à votre disposition si vous le souhaitez.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Demandez à M. Segond!

M. Olivier Fiumelli. Demandez aux juristes de votre département!

Le président. Je profite de saluer à la tribune du public notre ancien collègue Albert Knechtli. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement, annoncer ces nouveautés à cinq jours du budget, c'est un beau coup politique... Pour ma part, je pense que la population ne sait plus où on en est. Je trouve détestable le discours du Conseil administratif à l'égard du Conseil d'Etat. Mais que demandent les citoyens? Que les politiques, au niveau

de la gestion de la Ville et de l'Etat... (*Remarques.*) Vous permettez, je ne vous ai pas interrompus, Mesdames et Messieurs de la gauche! Ils attendent tout simplement que les politiques se mettent d'accord.

Nous sommes dans le flou artistique. Il y a eu des avis juridiques, des contre-avis juridiques, et il y en aura certainement encore demain. C'est un scandale et je ne trouve pas normal d'être informés à cinq jours du vote du budget et de recevoir cet avis juridique aujourd'hui même!

Si vous pensez que la Ville donne l'exemple en agissant comme M. Tornare nous l'a dit tout à l'heure, je ne suis pas de cet avis. M. Tornare n'est pas le Roi Soleil et la moindre des choses que nous pouvons lui demander, c'est de s'entendre avec ses collègues du Conseil d'Etat pour que nous puissions gérer la Ville en cohérence avec l'Etat. (*Applaudissements.*)

M. Simon Brandt (R). Une phrase de M. Tornare me fait un peu dresser les cheveux sur la tête. Il nous dit qu'il avait prévu la chose depuis des années... Mais, Monsieur Tornare, vous n'avez rien prévu du tout! Que l'on commence en juin de cette année à travailler sur cette problématique que vous connaissez depuis deux ans, que l'on nous amène un avis de droit quatre jours avant le budget, ce n'est pas prévoir... Si, pour vous, agir de la sorte, c'est prévoir, eh bien, Monsieur Tornare, si vous êtes un jour en charge de la défense nationale et qu'il y a une guerre, prévenez-moi afin que je change de pays... (*Exclamations.*)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je ne veux pas polémiquer, mais je rappellerai quand même un élément à M. Lathion et au Parti démocrate-chrétien. Dans la galerie du public, il y a un excellent député démocrate-chrétien qui s'appelle Didier Bonny... (*Exclamations et applaudissements.*) Il y a quelques années, M. Bonny, avec M. Mouhanna, alors conseiller municipal de l'Alliance de gauche, avait demandé – et une majorité au-delà de la gauche avait approuvé – de relever ces prestations municipales complémentaires. Vous les aviez fait passer, vous vous souvenez, de 155 francs à 185 francs. Alors, excusez-moi de vous le dire, ce n'est pas moi qui suis girouette, comme on l'a entendu ce matin, mais bien le Parti démocrate-chrétien... A l'époque, j'avais dit – consultez le *Mémorial!* – à M. Bonny qu'un jour ou l'autre le Canton voudrait la disparition de ces prestations municipales complémentaires. La réponse avait été qu'il en avait parlé avec le conseiller d'Etat démocrate-chrétien responsable du social, M. Unger, et que celui-ci prétendait le contraire.

Le Conseil municipal, il y a trois ou quatre ans, a voulu le maintien de ces prestations municipales. Vous ne pouvez donc pas reprocher à votre serviteur de n'avoir pas anticipé...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Puisque j'ai été interpellé, je vais répondre. Tout à l'heure, M^{me} Alexandra Rys a bien expliqué notre position. Nous sommes pour l'aide aux personnes âgées de façon ciblée, comme nous sommes pour l'aide aux personnes en difficulté, et c'était le sens de nos réactions et de nos prises de position à l'époque, comme les avait très bien exprimées mon collègue Didier Bonny.

Ce soir, nous sommes face à une situation où le Conseil d'Etat nous a dit clairement que nous étions dans les doublons et, finalement, nous trouvons tout à fait naturel d'étudier la situation à la lumière de cette nouvelle donne. Monsieur Manuel Tornare, les choses évoluent aussi, il y a des éléments nouveaux, vous le savez très bien. Par conséquent, nous, le Parti démocrate-chrétien, nous tenons compte de la réalité, nous ne vivons pas dans le passé. (*Exclamations.*)

Deuxième débat sur la motion M-682

Mis aux voix, l'amendement de l'Alternative est accepté par 39 oui contre 36 non.

Mise aux voix, la motion amendée par la commission et par le plénum est acceptée par 49 oui contre 27 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir, en 2008, sous forme de crédit extraordinaire, un montant de 5 millions de francs affecté à des aides ponctuelles ou régulières en faveur:
 - des personnes âgées et des invalides, soit rentiers, rentières de l'OCPA, soit souffrant d'un effet de seuil (ne leur permettant pas de toucher les prestations complémentaires),
 - des personnes et familles en situation de précarité, en premier lieu des familles monoparentales;
- de fournir au Conseil municipal, dans un délai d'un an, un rapport détaillé de l'utilisation de ce montant de 5 millions au bénéfice du public visé ci-dessus;
- de fournir, dans ce même délai, au Conseil municipal une évaluation du régime des aides financières municipales ainsi qu'une proposition de modification tenant compte des conclusions du rapport de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), notamment en ce qui concerne la

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

nécessité d'établir des barèmes dégressifs d'allocations sociales luttant efficacement contre les effets de seuil et l'opportunité de réactualiser ou indexer ces barèmes;

- d'analyser les différents scénarios possibles pour l'organisation de ces aides, en tenant compte des capacités, tant des services municipaux, cantonaux que des associations.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Le président. Il est 17 h 30 pile, je vous invite à vous rendre dans la cour de l'Hôtel de Ville pour casser la marmite de l'Escalade. Ensuite, dès 18 h, vous traverserez la salle de l'Alabama pour aller manger et nous vous attendons ici à 20 h précises pour la poursuite du débat budgétaire. Bon appétit!

Séance levée à 17 h 30.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3414
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3414
3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2008 (PR-570 A/B/C). Suite du deuxième débat	3414
– Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 25 juin 2007 de M ^{mes} Maria Casares, Frédérique Perler-Isaaz, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Grégoire Carasso, Yves de Matteis et Christian Zaugg, renvoyée en commission le 25 juin 2007, intitulée: «Pour le maintien de l'action sociale en faveur des aîné-e-s et des personnes précarisées de la ville de Genève» (M-682 A)	3420
4. Propositions des conseillers municipaux	3441
5. Interpellations	3441
6. Questions écrites	3441

La mémorialiste:
Marguerite Conus